

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7724 SÉANCE DU 8 juin 2026

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef
Carlo Gros-Louis	Chef
René «Wellie» Picard	Chef (absent)
Stéphane B. Picard	Chef
William Romain	Chef
Daniel Sioui	Chef
Yves Sioui	Chef
Maude St-Onge	Greffière

**ADJUDICATION DE CONTRAT – CONSTRUCTION D’UNE RAMPE
D’ACCÈS UNIVERSELLE POUR LA SALLE KONDIARONK**

Attendu que la salle Kondiaronk est utilisée pour des activités communautaires, culturelles et sociales et constitue un lieu symbolique d’importance pour la Nation Wendat;

Attendu que la Direction des Services techniques et Infrastructures (« DSTI ») souhaite effectuer des travaux de réfection de la rampe d’accès de la salle Kondiaronk (« Travaux »);

Attendu que l’estimation préalable du coût des Travaux à effectuer s’élève à 120 000 \$, incluant un montant de contingence;

Attendu que conformément à l’article 7.2 de la *Politique d’approvisionnements en biens et services du Conseil de la Nation [Wendat]* (« Politique »), la DSTI a procédé à un appel d’offres pour l’identification de l’entrepreneur général en construction qui effectuera les Travaux;

Attendu qu’à la suite des travaux du Comité d’analyse constitué conformément à la Politique, la DSTI a reçu trois soumissions conformes à l’appel d’offres :

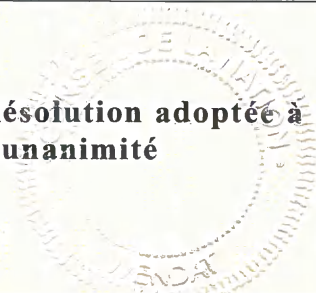
- Construction Citadelle inc. : 97 000,00 \$;
- Développement Auvia inc. : 120 922,50 \$;
- Daro Services inc. : 158 600,00 \$;

Page 1 de 2

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 11 juin 2026 Résolution adoptée à l’unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE



**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7724 SÉANCE DU 8 juin 2026

**ADJUDICATION DE CONTRAT – CONSTRUCTION D’UNE RAMPE
D’ACCÈS UNIVERSELLE POUR LA SALLE KONDIARONK**

Attendu qu’en vertu de la Politique, tout engagement de plus de 100 000 \$ relève de l’autorité exclusive du Conseil.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef Daniel Sioui, appuyé par le Chef Carlo Gros-Louis, et **résolu** :

- **D’octroyer** le contrat relatif aux travaux de réfection de la rampe d’accès de la salle Kondiaronk au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Citadelle, pour la somme de 97 000 \$ (« **Contrat** »), le tout conformément à la *Politique d’approvisionnements en biens et services du Conseil de la Nation [Wendat]* (« **Politique** »);
- **D’autoriser** le directeur des Services techniques et Infrastructures, pour et au nom du Conseil de la Nation Wendat, à signer, exécuter et livrer le Contrat ainsi qu’à signer tous les actes, documents et écrits, de même qu’à poser tous les gestes qu’il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution;
- **De mandater** le directeur des Services techniques et Infrastructures de suivre l’avancement des travaux et d’autoriser les décomptes progressifs de l’entrepreneur et des professionnels.

[Fin de la résolution]

Page 2 de 2

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 11 juin 2026

**Résolution adoptée à
l’unanimité**

Maude St-Onge

GREFFIÈRE

MAUDE ST-ONGE

